

NA!

LA LETTRE
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

N°23
JUIL. 2020
ISSN 2555-297X

ÉDITO

Nous vivons une crise sans précédent. Au-delà de sa dimension sanitaire, cette pandémie est une déflagration mondiale, dont les conséquences humaines, sociales, économiques et environnementales ne sont pas toutes connues aujourd'hui. Le CESER qui recueille en permanence les perceptions de toutes les activités socio-professionnelles a été immédiatement conscient de l'intensité et de la gravité de cette situation.

Depuis le 16 mars, le CESER Nouvelle-Aquitaine a exercé toutes les missions qui lui sont dévolues en utilisant de nouvelles méthodes de travail via des visio-conférences et des travaux à distance (réunions, auditions, votes électroniques...). Elles ont permis de maintenir l'activité de l'Assemblée plénière, du Bureau, des commissions... Dans le même temps, les conseillères et conseillers du CESER se sont fortement mobilisés dans leur organisation, leur entreprise, leur association pour répondre aux défis posés par cette déflagration économique et sociale.

Le CESER a notamment honoré toutes les sollicitations du Conseil régional sur les mesures d'urgence, la continuité des politiques régionales, le budget supplémentaire... Il a tenu aussi à apporter ses analyses et préconisations sur les rapports et grands dossiers régionaux. Ce numéro de la Lettre du CESER vous en rend compte. Il a souhaité également saisir l'opportunité de la concertation dite « Ségur de la santé » lancée par le Gouvernement. Même si celle-ci a soulevé interrogations et réserves, le CESER a présenté sa propre analyse. Il attend une réponse structurelle basée sur une réflexion collective, démocratique pour un système de santé enfin doté de moyens budgétaires, organisationnels et de gouvernance. Ont été aussi adoptés deux rapports importants sur l'orientation tout au long de la vie et la métropolisation, dont les propositions restent d'actualité malgré le contexte de la Covid-19.

La crise en cours interroge les choix de développement économique et sociétal qui ont prévalu depuis plusieurs décennies. Le CESER Nouvelle-Aquitaine a souligné à plusieurs reprises que le moment était certainement venu d'accroître voire de réorienter certains aspects de la stratégie régionale pour mieux aborder les mutations à venir, ainsi que les scénarios de sortie d'une crise sanitaire présente pour encore de trop nombreux mois. Au-delà du nécessaire accompagnement à court et moyen termes des différentes filières, les transitions écologique, énergétique, solidaire doivent être considérées dès à présent comme des objectifs en soi et non uniquement comme des moyens de développer l'économie. Le CESER a la conviction que le Conseil régional devra réinterroger ses politiques et ses règlements d'intervention pour poser les bases d'un modèle de développement plus solidaire, plus durable, plus résilient aux crises sanitaire, climatique et écologique à venir. La résilience doit être recherchée dès à présent à l'échelle d'un territoire dans toutes ses composantes. Le CESER contribuera à ce projet régional.

Je vous souhaite d'agréables vacances pour celles et ceux qui en prennent. Profitez du contexte plus contraint de cette période pour découvrir ou redécouvrir notre belle région.

Portez-vous bien, vous et vos proches. Et nous devons tous nous préparer à relever les défis connus et inconnus dont nous pressentons les contours.

Dominique CHEVILLON
Président

CONTRIBUTION

La santé, un bien commun, un droit pour tous !

LE CESER ATTEND UNE RÉFORME STRUCTURELLE DE FOND DU SYSTÈME DE SANTÉ

Saisissant l'opportunité de la démarche de concertation dite « Ségur de la santé », le CESER a proposé sa propre analyse et a tenu à exprimer les attentes d'acteurs sociaux, économiques et associatifs engagés dans leurs territoires, préalablement à un travail plus approfondi qui sera conduit par l'Assemblée consultative sur ce thème de la santé.

Le CESER tire les enseignements de la gestion de crise qui a d'abord mis en évidence la réactivité et la capacité d'adaptation du système de santé au premier rang duquel les services hospitaliers, l'engagement et l'utilité sociale des personnels du soin, mais aussi la mobilisation solidaire de nombreuses associations de terrain, de citoyens, d'entreprises et de collectivités territoriales. La crise a également révélé les fragilités d'un système sous tension, l'impréparation des autorités, les carences matérielles du système de prise en charge, la dépendance industrielle du pays, l'incapacité à garantir l'accès à la protection sanitaire et aux droits sociaux des personnes en situation de grande précarité... mais aussi une gestion de l'information chaotique.

À très court terme, une véritable négociation doit apporter des réponses au besoin de revalorisation



et de mise en perspective pour certains métiers du secteur hospitalier, mais aussi médico-social et social en portant une attention particulière aux métiers « invisibles » du soin et de l'accompagnement.

Dans un second temps, c'est une réponse structurelle de fond qui est attendue. L'issue du Ségur de la santé ne doit pas être un énième plan pour l'hôpital ou une énième réforme du système de santé. Il faut dessiner collectivement et démocratiquement le nouveau système de santé de demain et se donner enfin les moyens (budgétaires, organisationnels et de gouvernance) pour le mettre en œuvre.

**CONSEIL RÉGIONAL + CESER = RÉGION
ASSEMBLÉE CONSULTATIVE
180 CONSEILLERS DÉSIGNÉS
REPRÉSENTANT 111* ORGANISATIONS
PATRONALES, SYNDICALES,
ASSOCIATIVES, ENVIRONNEMENTALES...
ISSUES DES 12 DÉPARTEMENTS
DE LA NOUVELLE-AQUITAINE.**

*en représentation directe et indirecte

Sommaire Lettre N°23

La santé, un bien commun, un droit pour tous !	P.1
Le projet régional « post-Covid »	P.2
Budget supplémentaire et compte administratif	P.2
L'orientation tout au long de la vie	P.3
Développement économique et métropolisation	P.4
Avis de plénière de juin	P.5
Avis et Actus	P.6



Dans cette perspective, le CESER affirme ses priorités qui sont :

- Réorganiser le système de santé pour mieux répondre aux besoins des territoires, des patients et des professionnels.
- Concrétiser enfin le virage préventif et favoriser le décloisonnement de la politique publique de santé.
- Donner au système de santé les justes moyens dont il a besoin pour assurer son fonctionnement et concrétiser ses ambitions.

Il faut enfin adopter une approche globale de la santé, qui fasse le pont avec tous les autres champs de l'action publique : aménagement du territoire, conditions de vie - de travail - de logement - d'alimentation - d'environnement..., inégalités - pauvreté - précarité... des populations.

Les approches budgétaires de la santé, de la même façon, ne peuvent se penser sans corrélation avec la politique concernant les industries de santé qui constituent de nouveaux secteurs d'emploi et sont un enjeu essentiel de maîtrise des coûts et des approvisionnements.

C'est aussi une opportunité de relocalisation industrielle, en particulier en Nouvelle-Aquitaine.

UNE CONTRIBUTION RELAYÉE DANS LES MÉDIAS RÉGIONAUX

La contribution du CESER sur le « Ségur de la santé » a trouvé écho dans les médias régionaux. Alain Barreau, Vice-président du CESER, Président de la commission « Vie sociale, Culture et Citoyenneté » a participé à l'émission « Disputandum » de la chaîne NoA (https://youtu.be/reEz_jVOZoc) et a présenté la contribution du CESER sur la radio RCF.

AVIS

UN PROJET « POST-COVID » QUI N'ANNONCE PAS LA REFONDATION D'UN PROJET RÉGIONAL POURTANT NÉCESSAIRE



Dès le mois d'avril, dans une expression sur « l'annonce des mesures d'urgence du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, sur la situation et les perspectives », le CESER alertait sur l'urgence de réfléchir sans attendre à la sortie de crise liée à la Covid-19, et à l'impérieuse nécessité de mutations aux plans économique, social, écologique, mais aussi démocratique. Il proposait de réorienter de façon globale la stratégie régionale pour engager les mutations.

Le Conseil régional a présenté en juillet une proposition pour élaborer collectivement (au sein de l'institution régionale et dans les territoires) une stratégie des territoires de Nouvelle-Aquitaine.

Pour le CESER, c'est une réponse partielle. Au-delà du nécessaire accompagnement à court et moyen termes des différentes filières, le défi de la transition ne se limite pas aux seules dimensions écologiques et énergétiques perçues comme « gain de compétitivité ». Les transitions écologique, énergétique, solidaire doivent être considérées dès à présent comme des objectifs en soi et non uniquement comme des moyens de l'économie. Il y va aussi d'un choix de société qui devra prendre en compte les autres dimensions sociales, culturelles et démocratiques du développement que l'on souhaite pour la Nouvelle-Aquitaine et pour ses habitants.

Même s'il est difficile de faire face aux besoins de court terme tout en pensant, dès à présent, aux mutations à engager, le CESER regrette que les actions proposées pour pallier la crise restent dans une continuité des manières de penser, une certaine permanence des outils,



sans constituer une réelle rupture des formes d'intervention régionale qui pourrait être mise en œuvre en même temps.

Tout l'enjeu sera de réinterroger les politiques et les règlements d'intervention pour poser les bases d'un modèle de développement plus solidaire, durable et résilient aux crises à venir (sanitaire, climatique...). La refondation d'un projet régional est cependant fortement contrainte par des perspectives budgétaires assombries. Le CESER attend de l'État et de l'Union Européenne un appui plus volontariste et à la hauteur des responsabilités et des compétences dévolues aux Régions. Des choix seront à opérer, guidés par la définition de priorités clairement établies, ce qui impliquera aussi d'abandonner certains dispositifs, qui ne seraient plus jugés prioritaires.

La résilience doit être recherchée dès à présent à l'échelle d'un territoire dans toutes ses composantes et pas seulement pour les entreprises. Les territoires et les acteurs devront être accompagnés.

Enfin, le modèle présenté repose sur un scénario optimiste de l'évolution de la pandémie. Dans un scénario moins favorable, dans lequel une rechute entraînerait un reconfinement (partiel ou total), quelles seraient les priorités du Conseil régional ? La question reste posée.

AVIS

Budget supplémentaire

UN BUDGET DE TRANSITION POUR FINANCER LES URGENCES ET ENVISAGER LES CONTOURS D'UN « PLAN DE RELANCE »

Concernant le budget supplémentaire présenté en juin, le CESER met l'accent sur deux secteurs :

- Les associations pour lesquelles un fonds de soutien est créé, doté de 5 M€. Une réflexion plus approfondie est à conduire sur les modalités de soutien à un tissu associatif qui a non seulement su se mobiliser au plus dur de la crise en direction des plus démunis, jouer un rôle d'alerte et de vigilance sur les atteintes portées aux libertés publiques dans un régime d'état d'urgence et qui, de manière plus constante, est à l'origine de réponses alternatives parfois originales pour la création de liens sociaux et l'animation de certains territoires.
- Les entreprises : le CESER propose de ne pas limiter l'aide régionale sur la trésorerie des entreprises, mais, dès maintenant de les aider à la réalisation de leurs projets, afin de permettre une vraie relance.

Il faut dès à présent tirer les enseignements de la crise dans toutes ses dimensions pour évaluer les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à un véritable plan de relance affichant des priorités claires. La grande disparité de moyens annoncés entre les différentes actions, avec des crédits limités, fait craindre un risque de « saupoudrage » sans réel effet structurant.

AVIS

Le CA

UN EXCÉDENT 2019 QUI TOMBE BIEN, MAIS INSUFFISANT POUR LA RELANCE

Présenté au CESER à mi-parcours par le Président du Conseil régional, le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances (dépenses et recettes) de la collectivité pour l'exercice 2019.

La dynamique économique régionale sur 2019 permet à la collectivité d'avoir des ressources en hausse et un solde excédentaire de 135,2 M€. Les taux de réalisation des dépenses en 2019 s'améliorent même si des disparités importantes selon les domaines d'intervention sont relevées.

Le CESER pointe la difficulté, pour la Région, de tenir le budget avec des baisses de dotations et des changements fréquents de périmètre des compétences régionales.



La gestion de crise Covid-19 a entraîné des dépenses régionales non prévues, mais aussi une diminution des recettes attendues. Un budget supplémentaire rectificatif s'impose donc pour financer ces actions et pour restaurer la possibilité de mettre en œuvre un plan de relance annoncé à l'automne.

C'est l'occasion, pour le CESER, de poser une nouvelle fois la question du modèle fiscal régional et des recettes de la collectivité, liées principalement à l'automobile et aux entreprises. Il est en effet paradoxal, pour la Région, de dépendre pour une part importante de ses recettes de la dynamique automobile, alors qu'elle affiche de fortes ambitions en matière de mobilité durable. Par ailleurs un choc se profile en 2021 sur l'impôt directement lié à l'activité économique du territoire, à savoir la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Une réforme de la fiscalité régionale s'impose pour des recettes plus en adéquation avec les transitions et mutations qu'elles doivent impulser et accompagner.



RAPPORT

L'ORIENTATION TOUT AU LONG DE LA VIE EN NOUVELLE-AQUITAINE

Avec la loi de 2018 relative à la Liberté de choisir son avenir professionnel, les Régions ont hérité de nouvelles compétences en matière d'information et d'orientation tout au long de la vie. Elles doivent désormais coordonner l'intervention des multiples acteurs dans la mise en œuvre du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO). Afin de contribuer à la définition des prochaines politiques publiques régionales en la matière et à la réflexion sur un sujet déterminant pour l'avenir de nos enfants et de chacun d'entre nous, le CESER présente son analyse et ses préconisations.

Un parcours idéal linéaire, mais un parcours réel fait de rencontres, de ruptures et de transitions

L'Assemblée socioprofessionnelle a souhaité aborder l'orientation comme un droit dans l'ensemble des périodes de transition d'un parcours de vie : transitions entre primaire, collège, lycée, études supérieures, mais aussi transitions entre deux emplois, entre le chômage et un emploi, entre une formation et un travail... Elle a également pris le parti de combattre la vision adéquationniste qui se limite à orienter vers un métier et de promouvoir un autre modèle d'éducation à l'orientation dynamique tout au long de la vie.

Le rapport du CESER adopté en juin 2020 tente de démontrer que l'orientation n'est pas linéaire tout au long de la vie ; elle s'apparente à une combinaison d'outils, de structures, de rencontres, de réseaux permettant une navigation au sein d'un espace de plus en plus ouvert et où le changement devient un état permanent.



Des visions différentes de l'orientation et qui ont évolué au cours du temps

Pour certains, l'orientation est l'outil qui permet d'aller d'une situation à une autre ; ce qui va permettre à un jeune de choisir le métier qu'il fera peut-être toute sa vie. Pour d'autres, c'est l'opportunité de changer de profession, voire de changer de vie tout court, et ce, à n'importe quel moment ; la question est alors d'avoir la bonne information au bon moment. Plus que jamais le lien orientation-formation-emploi est au cœur des préoccupations de chacun tout en interrogeant la place et la valeur du diplôme, et tout en reconnaissant que nous ne connaissons pas encore la plupart des métiers de demain. Longtemps, les outils de sécurisation des parcours professionnels (formation professionnelle, assurance chômage...)

ont été envisagés comme des moyens de retrouver l'équilibre de l'emploi stable après une situation de « crise », par exemple lors de la perte d'un emploi. Aujourd'hui et pour les générations à venir, il faudra naviguer dans un environnement en perpétuelle instabilité où tout va très vite et où la capacité d'adaptation prévaudra probablement sur la détention d'un diplôme.

Des déterminismes persistants

Certains déterminants liés à la personne, au territoire, au milieu, aux parcours de vie... restent de véritables freins à l'Orientation Tout au Long de la Vie tant ceux-ci peuvent empêcher ou faire renoncer l'accès à certaines professions, voire certains parcours de formation ou y faire renoncer. Les personnes ne sont pas égales face à leur aptitude à s'orienter, la confiance en soi de l'individu est bien une dimension essentielle de l'orientation. Ainsi la lutte contre les discriminations, la « réduction des freins », l'apprentissage de nouvelles compétences... doivent être au cœur des politiques publiques en matière d'Orientation Tout au Long de la Vie de façon urgente.



Une culture commune de l'orientation à construire du régional au local

Si les acteurs du parcours d'orientation sont nombreux (parents, enseignants, professionnels de l'orientation, intervenants sociaux...), chacun a un niveau d'implication et un rôle qui peuvent s'avérer différents. Il est indispensable que les principes et les objectifs de l'éducation à l'orientation soient partagés par tous. De nombreux organismes interviennent à différents niveaux du parcours. Plutôt que de les opposer, plutôt que de chercher à les réunir en un guichet unique, leur pluralité offre une richesse pour permettre justement, tout au long de la vie, de trouver la bonne structure et le bon outil adapté à chaque situation et à chaque individu. Seule une organisation, au plus près du territoire permettra un décloisonnement de l'action, ce qui pourrait se concrétiser par la création d'espaces de concertation au niveau local (commune voire quartier). Par ailleurs, au-delà des structures dont l'activité relève spécifiquement de l'accompagnement ou du conseil à l'orientation, une place toute particulière à « l'informel » devrait être réservée. De nombreux parcours personnels ont été guidés par l'amour de la musique ou la pratique sportive, mais aussi par des rencontres tout aussi informelles, que ce soit au sein de la cellule familiale ou à l'extérieur.

ment de l'action, ce qui pourrait se concrétiser par la création d'espaces de concertation au niveau local (commune voire quartier). Par ailleurs, au-delà des structures dont l'activité relève spécifiquement de l'accompagnement ou du conseil à l'orientation, une place toute particulière à « l'informel » devrait être réservée. De nombreux parcours personnels ont été guidés par l'amour de la musique ou la pratique sportive, mais aussi par des rencontres tout aussi informelles, que ce soit au sein de la cellule familiale ou à l'extérieur.

19 PROPOSITIONS POUR CONSTRUIRE LE SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE L'ORIENTATION



Accompagner le plus grand nombre de personnes à réaliser leurs rêves

L'état des lieux des différentes approches de la notion d'orientation/formation tout au long de la vie au cours du temps, l'inventaire des multiples acteurs et dispositifs, mais aussi l'analyse des déterminants liés à la personne, au territoire, au milieu, aux parcours de vie... éclairent sur les difficultés à construire un Service Public Régional de l'Orientation prenant en compte la singularité et les aspirations de chacun. Car on n'oriente pas un individu ! On met à sa disposition tous les moyens pour qu'il puisse élaborer ses choix. C'est le sens des préconisations formulées par le CESER.

Lutter contre les déterminismes et accompagner les transitions de vie

- Contribuer à déconstruire dès le primaire, les stéréotypes de genre.
- Lever les obstacles dans les parcours d'orientation pour les personnes en situation de handicap.
- Favoriser les initiatives qui contribuent à sortir d'une démarche purement institutionnelle.
- Accompagner l'accessibilité financière des études.
- Mettre en place une politique incitative pour accompagner la reconversion professionnelle.
- Soutenir financièrement les structures engagées sur la sensibilisation auprès des établissements scolaires, des entreprises, dans l'espace public aux questions d'égalité femme/homme, de discriminations...

Changer notre regard sur l'orientation tout au long de la vie

- Développer l'éducation à l'orientation dès le plus jeune âge.
- Réinvestir les Parcours Avenir et mettre en place des cours obligatoires d'apprentissage de la connaissance de soi.
- Soutenir et favoriser des passerelles pour assurer une orientation choisie après un premier choix non concluant et/ou décevant.
- Soutenir le développement de l'année de césure, en faire sa promotion et favoriser les dispositifs d'accompagnement des jeunes au cours de ces périodes.
- Sanctuariser le droit à l'erreur en permettant d'évoluer vers un autre projet en capitalisant sur le parcours passé.
- Organiser des rencontres sur les « futurs » du travail et de l'orientation en partenariat avec la société civile.
- Accompagner l'émergence de métiers préparant à la résilience climatique.

Vers un SPRO de demain : construire une culture commune pour tous les acteurs

- Accompagner et former les acteurs de l'orientation pour construire et partager une vision commune de l'éducation à l'orientation.
- Mettre en place dès sa scolarité, un livret numérique de l'orientation pour chaque personne qui le suivra tout au long de sa vie.
- Mettre en place dès le collège un « Conseil d'orientation ».
- Mettre en réseau l'ensemble des professionnels à travers la création d'une carte numérique et interactive.
- Développer une culture de partenariat dans les territoires avec le monde de l'entreprise.
- Créer au sein des territoires un « Conseil Local de Coordination en matière d'Orientation Tout au Long de la Vie (CLCOTLV) ».



AVIS

PARCOURS D'ACCÈS À LA QUALIFICATION ET À L'EMPLOI

La Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2018 une évaluation transversale de sa politique de construction des parcours d'accès à la qualification et à l'emploi. Le CESER partage les préconisations formulées dans l'évaluation et appelle le Conseil régional, au regard de la crise actuelle, à impulser fortement une ambition politique et un rôle de chef de file pour un véritable droit d'accès à la qualification et à l'emploi pour tous les publics.

L'APRÈS COVID-19

Bien que réalisé avant la crise sanitaire, ce rapport du CESER Nouvelle-Aquitaine reste d'une grande actualité. Cette crise montre la pertinence du choix d'inscrire ce rapport dans une perspective d'éducation à l'Orientation Tout au Long de la Vie. Au vu des premiers enseignements traduisant les effets de la crise sur la situation économique et sociale, trois premières priorités se dégagent :

- 1 - accès et utilisation du numérique ;
- 2 - lien entre emploi et territoire ;
- 3 - valorisation et promotion des métiers d'utilité sociale.

Cette crise concerne tout le monde. On ne pourra en sortir qu'au moyen d'un effort commun, impliquant les citoyens dans la préparation et la prise de décisions. Tous les jours, de nombreuses initiatives de solidarité germent partout en Nouvelle-Aquitaine afin de pouvoir continuer à vivre « presque normalement ».



RAPPORT

Développement économique et métropolisation

MIEUX TIRER PARTI DE LA DIVERSITÉ POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET LEUR COMPLÉMENTARITÉ !

La métropole bordelaise est-elle un vecteur de développement économique pour la Nouvelle-Aquitaine ou, au contraire, est-elle une source d'inégalités ? Et si le modèle de la grande ville avait fait son temps ? La question n'est pas tranchée et différentes thèses d'experts s'opposent, entre la théorie du « ruissellement de richesses » et celle des « territoires très spécialisés » qui créent le développement. Le CESER livre ses analyses : celle du poids de la métropole bordelaise dans l'économie régionale, mais aussi celle des autres dynamiques existantes en dehors de l'influence de la capitale régionale. Il explore les possibilités, pour ces territoires, d'exister de manière complémentaire pour un développement économique équilibré du territoire régional.

Une métropole bordelaise dynamique économiquement



Au regard des critères qui caractérisent les métropoles, Bordeaux remplit son rôle : concentration des fonctions, des équipements, des services métropolitains, mais aussi des emplois, ce qui contribue à son attractivité. Elle peut mettre en avant différents atouts : une université reconnue, une filière viti-vinicole ancrée, une position de leader en matière de recherche et développement, le tourisme... Mais la médaille a son revers : un coût de l'immobilier dans la ville-centre prohibitif pour l'immense majorité des citoyens, une saturation des transports publics, un réseau routier au bord de l'asphyxie, une qualité de vie qui se détériore et une pauvreté marquée au cœur même de la ville.

À savoir :

Bordeaux concentre 62 % de l'emploi girondin et 17,5 % de l'emploi néo-aquitain. Près d'un tiers des emplois des fonctions métropolitaines de la région sont concentrés dans la zone d'emploi de Bordeaux (en particulier les fonctions de « Prestations intellectuelles », la « Conception-recherche » et le « Commerce interentreprises »). En termes de créations nettes d'emplois salariés du privé, Bordeaux Métropole se plaçait en 2017 juste derrière Lyon (hors Métropole du Grand Paris). Les créations d'entreprises sont également nombreuses et largement supérieures au niveau national en 2015 (16,5 % contre 12,5 %).

En dehors de la dynamique bordelaise, d'autres dynamiques économiques existent en Nouvelle-Aquitaine

D'autres territoires néo-aquitains parviennent à développer de réelles dynamiques économiques. Certains tirent parti de leur proximité avec Bordeaux pour proposer des services que la métropole n'est plus en mesure d'offrir : un coût de l'immobilier raisonnable pour les habitants, du foncier disponible et un accompagnement au plus près des besoins des porteurs de projets pour les entreprises.

Hors de l'aire d'influence bordelaise, des territoires ont développé des dynamiques économiques endogènes, à l'image de Niort ou du Pays Basque par exemple.

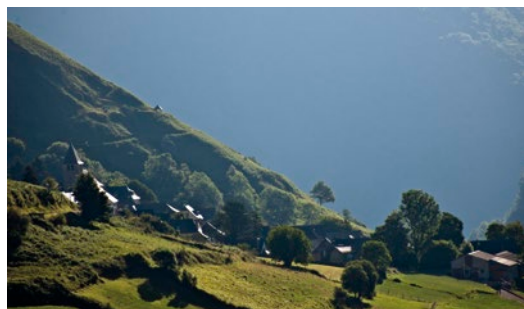
D'autres, parfois stigmatisés pour une atonie économique, développent également un dynamisme économique prometteur qu'il conviendra de confirmer dans la durée. C'est le cas de la Creuse ou de la Vienne.

Certains territoires isolés font face à des freins dans leur volonté de développement économique

Certains territoires restent pénalisés par des freins qui leur sont imposés et qu'ils ne peuvent maîtriser, tels que leur enclavement, dû à des infrastructures ferroviaires et/ou routières insuffisantes, la désertification... Souvent éloignés des dynamiques de la métropole ou d'autres aires urbaines, ces territoires rencontrent des difficultés à développer une dynamique économique endogène.

Cette situation est le fait d'une coresponsabilité insuffisamment assumée de l'ensemble des acteurs engagés sur le terrain : État, Région, collectivités et acteurs économiques locaux. L'analyse du CESER tend à démontrer que nous ne pouvons plus continuer comme avant ! Les

fractures territoriales, la crise sociale et l'urgence écologique doivent nous inciter à réfléchir au sens et aux finalités de l'activité et du développement économique territorial. Une inversion des approches et des politiques d'aménagement et de développement économique est proposée. Les politiques publiques d'accompagnement doivent se déployer, adaptées à la diversité des territoires et des dynamiques locales.



30 PRÉCONISATIONS POUR DES RELATIONS ÉQUILIBRÉES ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLITAIN ET LES AUTRES TERRITOIRES DE NOUVELLE-AQUITAINE

La revanche des territoires ?

Pour encourager cette dynamique, le CESER formule 30 préconisations destinées à promouvoir un développement économique équilibré et responsable garantissant un mieux vivre dans les territoires grâce à une gouvernance politique et économique incluant toutes les parties prenantes.

• Pour un développement économique équilibré des territoires

- Soutien à l'économie de production avec une attention toute particulière aux projets locaux s'appuyant sur l'identité d'un territoire, un terroir et ses compétences ou un savoir-faire.
- Soutien à l'économie de proximité (maintien des commerces dans les centres-bourgs), appui à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et à l'innovation sociale, au même titre que l'innovation technique et développement de l'économie présentielle (commerce, artisanat, services à la personne, aux publics...).

• Pour une gouvernance incluant davantage les citoyens et les territoires



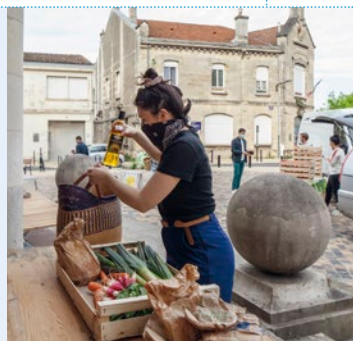
- Le CESER appelle une « meilleure démocratie » dans les territoires. Des organisations existent comme les Conseils de développement qui contribuent à enrichir les politiques publiques locales, en apportant aux élus intercommunaux et métropolitains un regard prospectif et transversal. Leur action doit être développée en les dotant de moyens et de droits.
- Les territoires et leur projet doivent être mieux pris en compte. En matière de développement économique, les compétences respectives de l'État, des métropoles et des régions méritent d'être clarifiées. Dans l'attente de cette clarification, la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP), présidée par le Conseil régional, peut être une opportunité de dialogue, de concertation et de coopération entre les différents niveaux de collectivités territoriales.

• Pour mieux vivre dans les territoires

Le CESER propose 4 grands domaines d'intervention : améliorer la mobilité infrarégionale, maintenir les services publics et de proximité dans les territoires, rendre le logement accessible dans les zones en tension, utiliser la culture et le numérique comme leviers de développement économique des territoires.

L'APRÈS COVID-19

Bien que réalisé avant la crise sanitaire, ce rapport et les propositions formulées restent d'actualité. Une question complémentaire s'est imposée avec la pandémie : la métropolisation a-t-elle été particulièrement propice à la diffusion de la pandémie ? Les études et analyses ouvertes par les experts de différentes disciplines nous apporteront des éclairages.



LA CONCERTATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES DE SALARIÉS OUBLIÉE !

Anticipant le plan de relance économique qui sera mis en œuvre pour accompagner la reprise d'activité des entreprises suite aux difficultés entraînées par la crise sanitaire, le Conseil régional propose une feuille de route « Construction durable Nouvelle-Aquitaine ».

Pour le CESER, la notion de construction durable ne se réduit pas à la seule question de l'efficacité énergétique. Une approche globale de la thématique, intégrant les autres enjeux environnementaux (comme la préservation de la biodiversité ou des sols par exemple) et sociétaux (comme l'adaptation des logements au vieillissement de la population) et la formation des professionnels du secteur de la construction, est préconisée. Une pierre d'achoppement dans la méthode d'élaboration et la gouvernance de cette feuille de route est à noter : l'absence de certaines parties prenantes qui n'ont pas été associées dans la concertation (organisations syndicales de salariés de la filière BTP, associations d'utilisateurs). Le CESER propose que le Conseil régional soit particulièrement vigilant pour que les questions liées à la pénibilité comme aux risques dans ces métiers soient pleinement intégrées dans les parcours de formation comme dans les éco-socio-conditionnalités des accompagnements proposés. L'Assemblée souhaite que les organisations syndicales des branches concernées, ou à défaut des représentants des organisations interprofessionnelles, puissent être associées aux comités de pilotage ainsi que les associations de consommateurs.

Tirant les leçons de la crise actuelle, le CESER considère que cette feuille de route devrait être l'occasion d'une réorientation forte de l'intervention publique régionale pour une filière qui prenne les enjeux de la « construction durable » dans toutes ses dimensions : sociale, environnementale, territoriale, sociétale.



Service d'Accompagnement de la Rénovation Énergétique (SARE)

Le Conseil régional propose une convention avec le ministère de la transition écologique et solidaire, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale de l'habitat (Anah), ainsi qu'avec de futurs financeurs pour la mise en œuvre du dispositif « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique » (SARE), nouvellement mis en place au niveau national. Relevant les limites du dispositif SARE, le CESER s'interroge sur l'opportunité de ce conventionnement, même si le Conseil régional peut par ce biais obtenir des financements supplémentaires pour la rénovation énergétique sur le territoire.



Un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement scolaire

Le Conseil régional propose un plan d'actions, de prévention et de lutte contre le harcèlement qui sera mis en œuvre dès l'année scolaire 2020-2021. Le CESER propose que ce plan soit étendu aux lycées agricoles et aux CFA, et invite la collectivité régionale à lancer l'élaboration d'un grand plan d'action pluriannuel dédié à la jeunesse néo-aquitaine.



Politique de l'eau

TERRITOIRES SANS PESTICIDE ET COMPÉTITIVITÉ DANS L'INDUSTRIE

Deux dispositifs du règlement d'intervention en faveur de l'eau du Conseil régional, l'un relatif à la réduction de l'usage des pesticides, le second relatif à l'économie d'eau et à l'amélioration de la qualité des rejets dans le secteur de l'industrie, vont être modifiés. L'objectif de réduction de l'usage des pesticides est partagé au sein du CESER. Pour que cet objectif puisse être poursuivi, l'implication de l'ensemble des acteurs des territoires est nécessaire. Si la délibération prévoit bien cette implication, des interrogations demeurent concernant en particulier l'ingénierie dont disposent certains établissements publics de coopération intercommunale. L'objectif de réduction de l'usage des pesticides ne pourra être atteint que par la coordination de l'ensemble des politiques du Conseil régional et de l'ensemble des niveaux de politiques publiques (local, régional, national, européen). Concernant le dispositif sur l'efficacité hydrique dans l'industrie, les objectifs poursuivis par la délibération font consensus, mais non le moyen, qui consiste à subventionner les industries.

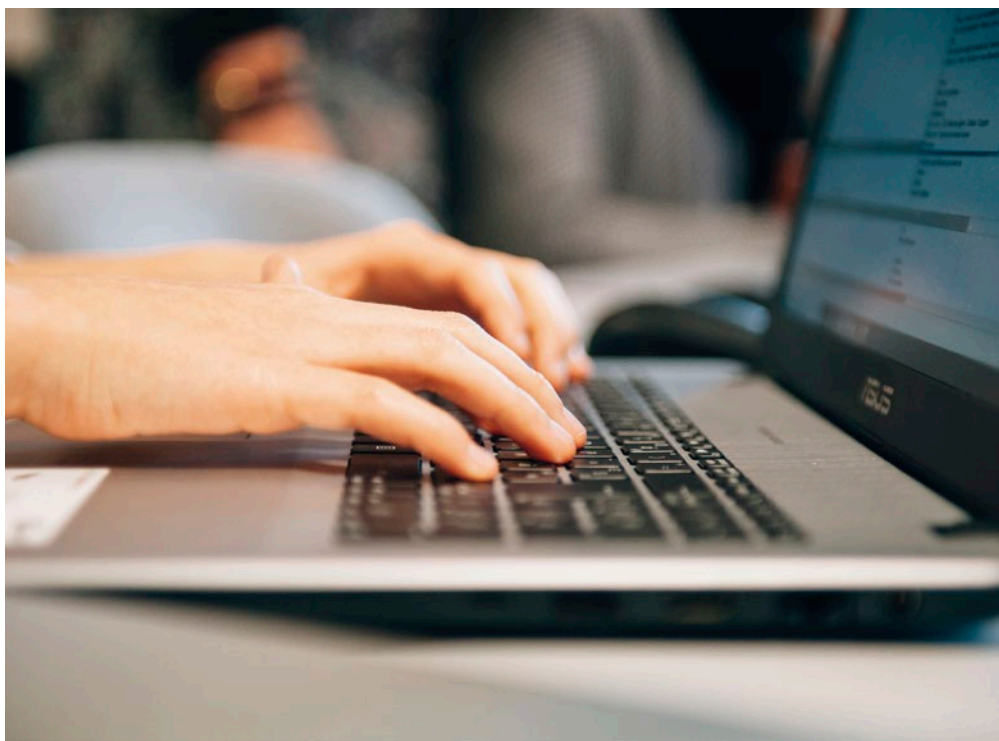


Le service civique

Un renouvellement d'un Protocole d'accord Conseil régional, État et Agence du Service Civique (ASC) qui organise les modalités de mise en œuvre des actions régionales d'accompagnement et de dynamisation du service civique sur le territoire régional, est proposé. Le CESER appelle l'attention du Conseil régional et de l'Agence nationale du Service Civique sur certaines limites de ce dispositif, notamment dans sa capacité à toucher les jeunes les plus éloignés de la formation et/ou de l'emploi. Il formule en ce sens quelques préconisations à l'adresse des signataires et invite le Conseil régional à une politique plus ambitieuse en direction de la jeunesse.

Un plan Cybersécurité en Nouvelle-Aquitaine

Le besoin de sécurité informatique prend une place de plus en plus importante dans notre société, parallèlement à la montée en charge du numérique dans la vie quotidienne des Français. La période de confinement, où les échanges dématérialisés se sont multipliés, en a été un marqueur supplémentaire. La feuille de route présentée par le Conseil régional l'engage à œuvrer pour faire de son territoire celui de la confiance numérique. Le CESER recommande que les TPE et PME soient accompagnées étroitement dans l'élaboration de leur politique de sécurité des systèmes d'information, et propose que les dossiers de demande de subvention incluent la mise en place d'un « Plan cybersécurité » chez le demandeur.



Une saisine du Président du Conseil régional sur le télétravail

La période de confinement a imposé aux entreprises et administrations de revoir profondément leurs modes d'organisation du travail et notamment d'organiser le télétravail. À l'occasion d'un échange du Bureau du CESER avec le Président du Conseil régional, Alain ROUSSET a proposé au CESER de tirer les enseignements de cette expérience inédite : écueils, limites, intérêts... et de formuler des préconisations. Résultats attendus fin 2020 !



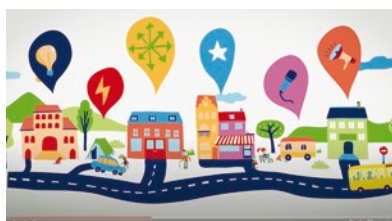
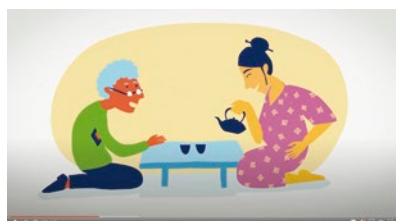
Droits culturels et pratiques en amateur

LE RAPPORT DU CESER SE DIFFUSE

Le « kit de présentation » du rapport est à la disposition de tous. Sans oublier la vidéo motion design sur le sujet. <https://youtu.be/kwotKziw6SU>



Ce rapport a été présenté devant la commission « Culture » du Conseil régional le 26 juin. L'occasion d'ouvrir l'échange avec les élus régionaux.



Partenariat pour une démocratie scolaire



Le Conseil régional et les services de l'État (Rectorats des trois académies) proposent de renouveler une convention pour poursuivre de façon plus pérenne le partenariat initié depuis 2015, dans le domaine de la démocratie scolaire. Cette politique d'éducation à la citoyenneté se décline dans les lycées professionnels, technologiques et généraux de la région au travers notamment du soutien aux instances lycéennes que sont le Conseil de Vie Lycéenne (CVL) et les Maisons des Lycéens (MDL).

Le CESER propose d'élargir encore le public concerné, d'ouvrir le conventionnement à d'autres partenaires (DRJSCS, têtes de réseaux de l'Éducation Populaire...), et plus largement qu'une place importante soit laissée à la parole des jeunes concernés et aux acteurs de terrain.

ISSN : 2555-297X
Lettre bimestrielle
Abonnement gracieux sur demande.
Directeur de la publication : Wilfried Grounon
Rédaction : Pôle communication du Ceser
Maquette : Kymzo
Réalisation : Imp. Laplante

Crédits photos :
Photothèque Conseil régional : Gilbert Alban, Florian Delage, Thierry Laporte, Paul Robin, Olivier Panier des Touches, Françoise Roch Sabine Delcour
Sébastien Le Clézio
Flickr - Fotofolia - Pixabay Pixnio
Photothèque du CESER

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77



Ceser Nouvelle-Aquitaine



ceser-nouvelle-aquitaine.fr

CESER
RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Dans le cadre d'une étude exploratoire nationale sur les pratiques en amateur dans les musiques actuelles menée par IRMA - Information et ressources pour les musiques actuelles, le rapport du CESER a éclairé les débats organisés sur ce sujet, avec un focus sur le territoire du bassin clermontois.

